

AMNESTY INTERNATIONAL COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Flash

Index AI : MDE 12/006/2007 (Public)
Bulletin n° : 037
ÉFAI
22 février 2007

Égypte. La condamnation de Karim Amer fait des blogueurs des nouvelles cibles pour les autorités

Amnesty International condamne la peine de quatre ans d'emprisonnement infligée ce jeudi 22 février par un tribunal égyptien au blogueur Karim Amer, et elle demande la libération immédiate et inconditionnelle de cet homme.

« Cette condamnation est un nouveau coup porté à la liberté d'expression en Égypte, a déclaré Hassiba Hadj Sahraoui, directrice adjointe du programme Moyen-Orient et Afrique du nord d'Amnesty International. Les autorités égyptiennes doivent protéger l'exercice pacifique de la liberté d'expression, y compris si les points de vue exprimés peuvent être perçus comme choquants par certaines personnes. Amnesty International considère Karim Amer comme un prisonnier d'opinion poursuivi uniquement pour avoir exprimé de manière pacifique son point de vue sur différents sujets. »

« Les autorités égyptiennes doivent abroger la loi, contraire aux normes internationales, qui prévoit des peines d'emprisonnement pour des personnes n'ayant rien fait de plus qu'exercer de manière pacifique leurs droits à la liberté d'expression, de pensée, de conscience et de religion. »

Karim Amer est le premier Égyptien jugé pour avoir écrit des blogs critiques à l'égard des autorités religieuses d'el Azhar, du président Moubarak et de l'islam. Il a été accusé notamment de «diffusion d'informations susceptibles de troubler l'ordre public et de ternir la réputation du pays», «d'incitation à la haine de l'islam» et de «diffamation à l'égard du président de la République».

Document public

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566
Amnesty International, 1 Easton St., Londres WC1X 0DW. site : <http://www.amnesty.org>